



CCN

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

LA FORMATION – INFORMATION DES RESERVISTES CITOYENS version 9 mai 2018

Depuis sa création, de par ses statuts et sa composition d'officiers de réserve de l'armée de l'air, l'ANORAA a été amenée à prendre en charge des activités de formation/information au profit de ses membres ou de groupes de personnes extérieures.

Ses actions dans ce domaine ont varié au gré des évolutions de l'environnement défense. Aujourd'hui, le renforcement des menaces et la recrudescence du terrorisme ont fait prendre conscience de la nécessité d'une réserve opérationnelle plus nombreuse et mieux structurée ; ce fut l'enjeu de la création de la Garde nationale.

Dans le même temps, la suspension du service national, les mutations sociétales et le souci de préserver la cohésion nationale ont conduit à densifier les relais vers la société civile de nature à raviver le lien Armée Nation et l'esprit de défense et plus largement l'esprit citoyen.

C'est dans cette perspective que la loi qui a mis fin au service national a créé la Réserve citoyenne dont une partie des membres se retrouvent dans des associations de réservistes comme l'ANORAA. Dès lors, cette dernière s'est interrogée sur leurs aptitudes à exercer leur mission de rayonnement. Et cette problématique n'est évidemment pas limitée aux personnels de l'ANORAA mais concerne aussi bien sûr l'ensemble des réservistes citoyens air.

L'étude ci-après s'attache à :

- présenter les fondements juridiques de cette problématique,
- dresser l'état des lieux actuel,
- puis à évoquer les propositions que peut faire l'ANORAA dans ce domaine.

I- LES FONDEMENTS JURIDIQUES

Les possibilités d'action de l'ANORAA pour ce qui concerne la formation/information ont depuis longtemps été prévues par ses statuts et peuvent se concrétiser dans des conventions passées entre l'armée de l'air et l'Association. Elles peuvent s'appuyer par ailleurs sur les divers textes notamment relatifs à la Réserve citoyenne.

1) Les statuts de l'ANORAA

De la manière la plus générale, l'ANORAA a été fondée dès 1926 avec pour objet de « Susciter, promouvoir, et aider à la réalisation de toutes actions ou mesures utiles permettant de développer, améliorer et au besoin créer les divers aspects d'une politique favorable à la défense nationale en général et à l'armée de l'air en particulier »

Trois éléments spécifiques précisent cet objet :

- servir d'intermédiaire à l'armée de l'air dans le cadre de la Nation en facilitant dans son environnement civil sa promotion, en y faisant connaître ses besoins, ses aspirations et ses réalisations...
- entreprendre toutes actions tendant à entretenir l'esprit de défense
- et contribuer, en liaison avec l'état-major, à l'information, à l'instruction, au perfectionnement et à l'entraînement des réservistes de l'armée de l'air et à la préparation des jeunes gens qui s'y destinent.

Cette rédaction tient au contexte de l'époque de la création de l'ANORAA qui s'était donnée pour vocation d'entretenir les capacités des anciens de la grande guerre ou de développer celles des nouvelles générations. Mais cette rédaction offre aussi de larges possibilités. En particulier, on peut considérer que les actions engagées par l'ANORAA au titre de l'instruction ou de l'information peuvent s'adresser à des personnes qui ne sont pas nécessairement membres de l'Association, ce qui justifie, le cas échéant, l'intervention de l'état-major de l'armée de l'air.

Au fil des ans, les activités de l'ANORAA se sont moins dirigées vers des réservistes opérationnels mais plus vers des membres de la société civile avec des actions citoyennes notamment à l'égard des jeunes.

La suspension du service national et la création de la réserve citoyenne sont venues conforter cette évolution d'autant que l'ANORAA a immédiatement ouvert ses portes à ces nouveaux réservistes militaires. De même, les jeunes des lycées et collèges sont devenus un objet d'attention pour l'ANORAA dans le cadre de la convention Défense/Education nationale de 2007 ou de la promotion du brevet d'initiation aéronautique (BIA).

2) Les conventions armée de l'air - ANORAA

Les dispositions statutaires évoquées plus haut ont été reprises et précisées dans des

conventions signées entre l'armée de l'air et l'ANORAA et renouvelées en principe tous les quatre ans depuis les années 2000. Dans ce cadre, les engagements de l'ANORAA sont précisés annuellement dans une lettre d'orientation du Délégué aux Réserves de l'armée de l'air tenant compte des priorités de l'armée de l'air et de l'actualité défense. Ces engagements y sont alors déclinés sous la forme d'activités définies ou agréées par l'armée de l'air.

3) Les textes règlementaires

A partir du moment où l'on a pris conscience de l'intérêt que pouvait représenter ce nouvel outil de la réserve citoyenne, des textes sont venus en préciser les contours, l'organisation et les tâches.

La directive du CSRM du 4 octobre 2013 met l'accent sur la capacité de rayonnement des réservistes citoyens dont l'une de leur première responsabilité est d'être des relais vers la société civile. Ils doivent en effet lui apporter une meilleure connaissance du domaine de la défense et de la sécurité nationale. Et cette directive incite à recruter des personnes engagées dans la vie citoyenne, ce qui place l'ANORAA en bonne place pour alimenter cette réserve citoyenne.

Mais naturellement cette mission ne peut être conduite convenablement que si ces réservistes citoyens disposent des informations nécessaires. Et ce besoin a été pris en compte par une instruction du CSRM du 14 mars 2014. Celle-ci prévoit les trois grands chapitres de l'information initiale (défense, cursus proposés par les forces armées, connaissances sur les armées). Cette instruction requiert également que l'information initiale soit prolongée par une information continue afin de « renforcer la pertinence de l'action des réservistes citoyens dans leur environnement ».

L'armée de l'air a précisé et adapté ces éléments à son propre environnement par une instruction de la DRAA du 31 mars 2014. Cette dernière consacre ainsi une partie à l'information initiale et continue des réservistes citoyens air en indiquant que ces informations seront dispensées par le CIIRAA dont ils dépendent. Elle réaffirme par ailleurs que les autorités militaires s'assurent du bon niveau de connaissances de leurs réservistes citoyens afin qu'ils soient « des relais crédibles et fiables de l'esprit de défense auprès de la société civile ». Enfin l'instruction du CERPA du 18 mai 2017 confirme la vocation des CIIRAA à délivrer une information complète et actualisée relative à l'armée de l'air et à la défense aux réservistes citoyens air.

II- LA PROBLEMATIQUE DU DOSSIER AUJOURD'HUI

1) La situation actuelle

L'ANORAA, comme on l'a vu, a vocation à générer une part de la réserve citoyenne. Elle est en effet composée d'anciens militaires d'active (de carrière ou sous contrat) au terme de leurs obligations au titre de la disponibilité, des réservistes opérationnels ou d'anciens réservistes opérationnels, d'anciens appelés du service national et de membres de la société civile sans expérience militaire préalable.

Ces personnes sont susceptibles de se faire agréer comme réservistes citoyens pour exercer un certain nombre d'activités au profit de l'armée de l'air. On peut citer ainsi sans être limitatif, des travaux du SHD air, des travaux sur le patrimoine air, notamment les anciennes bases, les présentations défense dans les lycées et collèges, l'aide à la préparation des BIA et l'action des chargés de mission auprès des bases et détachements air en relation avec les collectivités territoriales. Ces derniers peuvent aussi parfois y être des correspondants défense.

Or s'il est clair que les réservistes citoyens ayant de longue date fréquenté l'armée ont surtout besoin d'entretenir leurs connaissances, il n'en est pas de même pour les « ab initio » qui doivent être dotés d'une culture de base.

Les réservistes citoyens agissent en qualité de collaborateur bénévole du service public dans l'exécution de leur mission. Il s'agit donc d'un agrément liant une autorité militaire à un individu dûment sélectionné, lequel devra rendre compte au moins annuellement à l'autorité qui l'a missionné et qui lui en donne acte.

Or un socle insuffisant de connaissances en matière de défense peut conduire à confier à des réservistes citoyens des missions vagues ou pas assez explicites et risque de dévoyer ce mode d'engagement et de nuire à sa crédibilité. Et il peut en résulter une situation qui ne sera satisfaisante ni pour l'intéressé ni pour l'institution militaire.

Si des améliorations de gestion sont certes nécessaires mais n'entrent pas dans le cadre de cette étude, il convient en revanche de veiller à cet élément important de crédibilité qu'est la formation initiale que doit recevoir tout réserviste citoyen issu du monde civil.

Il s'agit là d'un enjeu majeur car il peut générer un désintérêt pour le dispositif tant de la part de l'active que de celle des réservistes. Et ce serait fort dommageable dans la mesure où les effectifs sont conséquents et croissent rapidement. Près de 1 100 à fin 2017 (soit + 13% sur un an) dont environ 330 au titre de la réserve citoyenne d'état-major du réseau ADER.

2) L'état des lieux

Une enquête a été diligentée auprès des secteurs de l'ANORAA dont les résultats ont permis de tirer quelques constats et enseignements.

– Le lancement de l'enquête

L'enquête a été lancée auprès des secteurs métropolitains afin d'apprécier l'ampleur des actions de formation/information déployées au profit de l'armée de l'air.

Le texte des questions de l'enquête figure en annexe 1.

45 secteurs de l'ANORAA ont été consultés, 25 ont répondu soit directement soit par l'intermédiaire de leur président régional. Ce fut le cas pour les régions de l'ANORAA sud-ouest et sud au travers de synthèses couvrant l'ensemble de leurs secteurs respectifs.

Un accent particulier a été placé sur l'information des réservistes citoyens, laquelle était au cœur de l'étude. Mais le reste du questionnaire a permis de recueillir d'autres informations utiles.

- Le réseau des chargés de mission des bases pourvus d'un agrément de collaborateur bénévole du service public (CBSP) a fortement régressé et semble avoir été plus ou moins remplacé par des réservistes citoyens eux-mêmes dotés d'un agrément. Toutefois, le rôle de ces derniers, le plus souvent « d'ambassadeurs » de l'armée de l'air souligne la nécessité pour eux d'avoir une bonne information sur l'armée de l'air comme c'était le cas des chargés de mission qui faisaient principalement interface entre les bases et les collectivités publiques.
- Avec quelques difficultés, ici ou là, on observe fréquemment un développement conséquent de l'implication des membres de l'ANORAA en faveur du BIA. En revanche, les interventions sous forme de présentations défense dans les collèges et lycées se poursuivent là où elles ont été engagées depuis quelques années mais ne semblent pas encore connaître d'extension significative alors même qu'il s'agit d'activités agréées par l'armée de l'air. Mais une dizaine de secteurs organisent des conférences sur des thématiques qui contribuent au rayonnement de l'armée de l'air.

– L'information des réservistes citoyens

En ce qui concerne spécifiquement l'information des réservistes citoyens, il faut d'abord rappeler que celle-ci n'a été précisée que par une instruction de mars 2014, Et c'est à l'occasion d'une instruction CERPA de mai 2017 relative aux CIRAA que leur responsabilité dans ce domaine a été confirmée. Le schéma d'ensemble n'existe donc pas depuis longtemps, ce qui explique en partie les constats établis ci-après. Bien sûr, ces derniers ne couvrent pas avec certitude tout le territoire puisqu'une vingtaine de secteurs n'ont pas répondu n'apportant pas l'information souhaitée de la part des bases ou détachements air auxquels ils sont rattachés.

- Sous ces réserves, on peut constater qu'il n'y a quasiment pas de détachement air (sauf à Mérignac) et encore assez peu de bases qui organisent actuellement une information de leurs réservistes citoyens (Bordeaux, Creil, Istres, orange, Salon de Provence et Tours). L'ampleur de ces actions est variable puisqu'elle va d'une réunion annuelle à un programme de plus d'une semaine. Par ailleurs, aux réservistes citoyens concernés, sont associés pour ces actions les chargés de mission des bases là où ils subsistent, voire le plus souvent les honoraires détenteurs d'un agrément de CBSP.
- L'organisation de ces sessions revient aux commandants de Base, aux ORA (et SORA) et maintenant, plus systématiquement, aux commandants de CIIRAA appelés à jouer le rôle le plus important.
- Jusqu'à présent, l'ANORAA n'intervenait pratiquement pas dans le dispositif, l'attitude des secteurs étant plutôt passive, ces derniers étant en position d'attente de sollicitations. Toutefois, il faut signaler l'activité particulièrement

soutenue de Bordeaux où le secteur a proposé ses services à la base pour l'aider à mettre sur pied l'information des réservistes citoyens. Et il s'agit là d'un modèle de collaboration exemplaire. L'ANORAA a élaboré pour 2017 un programme en liaison avec le CIRAA et certains de ses adhérents ont assuré une partie des présentations pour cette première expérimentation. Pour 2018, le projet de programme a été reconduit et finalisé entre le secteur et les CIRAA des Bases 106,120 et du Détachement air 204. Et cette collaboration connaît un début de développement avec des manifestations analogues en préparation dans les CIRAA de Mont de Marsan, Toulouse et Grenoble. Au-delà des relations avec les commandants de Base, la réussite de ces initiatives souligne au passage l'intérêt pour les présidents de secteurs d'entretenir de bons contacts avec les ORA et les commandants de CIRAA.

III) LES PROPOSITIONS DE L'ANORAA

1) Les principes généraux

D'abord, compte tenu de l'intérêt qui s'attache à ce que les réservistes citoyens jouissent d'une bonne information sur l'armée de l'air, pour jouer convenablement leur rôle de relais vers la société civile -et toutes les instructions sur le sujet mettent l'accent sur ce point- il convient de se poser la question du caractère éventuellement conditionnel de cette information.

En effet, il serait certainement plus judicieux que les intéressés -les volontaires sans passé militaire- n'obtiennent leur agrément de réserviste citoyen qu'après avoir reçu un minimum de formation. Ainsi la délivrance de l'information voulue devrait de manière préférable être intégrée au processus conduisant à l'agrément et à l'octroi du grade. Cette disposition créerait certes une contrainte nouvelle pour les autorités militaires mais elle donnerait en principe l'assurance de recruter des réservistes citoyens responsables et au fait de la situation réelle de la défense et de l'armée de l'air.

C'est pourquoi l'ANORAA pourrait de manière déterminée se mettre à la disposition des CIIRAA susceptibles de délivrer les connaissances nécessaires aux futurs réservistes citoyens. Si les commandants de base ou de détachement air et les commandants de CIIRAA sont intéressés par cette offre, les secteurs concernés pourraient alors participer à l'élaboration des programmes et à la délivrance des présentations. Les modalités pratiques de cette collaboration avec les CIIRAA seraient à définir en fonction des situations locales (par exemple demi-journées, soirées, week-end...). Et s'il n'y a pas de CIIRAA local en mesure de prendre en charge cette responsabilité, l'ANORAA pourrait être habilitée à délivrer ces informations, selon un protocole homologué par une autorité militaire de l'armée de l'air. Ce programme spécifique pourrait au demeurant être utilisé pour les besoins propres de l'ANORAA.

Les membres compétents de l'ANORAA qui seraient amenés à intervenir dans ce cadre recevraient un agrément de CBSP, leurs prestations entrant dans le périmètre des activités agréées par l'armée de l'air, au même titre que celles liées au BIA ou aux présentations Défense dans les collèges et lycées.

Enfin, il y aurait tout intérêt à travailler, là où ils existent, avec les représentants locaux du réseau ADER très proches du CIIRAA et du secteur local de l'ANORAA (cf les comités Barès et Rozanoff à Toulouse et Mont de Marsan). Ils pourraient ainsi contribuer à faire connaître et apprécier ces efforts d'information des réservistes citoyens et à resserrer les liens de la famille aéronautique militaire.

L'ANORAA en tirerait profit mais surtout une formation comme celle qu'elle chercherait à dispenser aux réservistes citoyens de sa proximité peut s'avérer être un vrai et bon produit d'appel pour faire venir à elle des réservistes citoyens qui n'auraient pas encore adhéré et qui sont souvent dans l'interrogation : « qu'est-ce que peut m'apporter l'ANORAA en échange de ma cotisation ? ». Ce support de formation ne serait bien sûr distribuable qu'aux membres cotisants, à-jour de cotisation.

Pour être accessible, cet enseignement devrait avoir un support informatique que chacun pourrait consulter. Mais il faudra se méfier d'un risque d'essaimage si les membres distribuent le cours sans se préoccuper de l'adhésion du receveur à l'ANORAA. Il y aura donc à établir un mécanisme respectueux des intérêts de l'Association par exemple au moyen d'un réseau intranet ou par un système de licence. On ne saura se passer en tout cas d'une expertise dans ce domaine.

Cependant, un tel apprentissage individuel interdit le contrôle de l'effectivité du travail. A priori, cela ne semble pas nécessaire d'autant que ces réservistes citoyens seront souvent chenus et censément sérieux. Si la décision en est prise, ce schéma peut donc être mis en œuvre rapidement dans les conditions actuelles de diffusion de l'information aux réservistes citoyens.

Mais en tout état de cause et pour l'avoir expérimenté dans sa vie quotidienne, apprendre seul face à son ordinateur n'est pas très motivant. On est en effet dans une situation de solitude, sans contacts humains, sans échanges enrichissants permettant une synergie facilitatrice de la formulation des réponses aux problèmes posés. Même si le programme d'instruction est très convivial et renvoie à des textes fournis, il faudra envisager un cours collectif. Celui qui est proposé ci-après se prête à une animation de ce type. Il pourrait être admis que l'on ne s'inscrive que pour certains cours dispensés, strictement équivalents à ceux figurant sur le support individuel. Il ne s'agit pas d'innover par rapport à la matière enseignée mais d'en faciliter l'apprentissage par une animation collective.

Ainsi même en l'absence de CIIRAA (ils ne sont aujourd'hui que 44), l'ANORAA pourrait instituer à titre expérimental un cursus de formation relativement étoffé, peut-être même moins limitatif que ce qui est prévu par les textes et offrir à ses réservistes citoyens voire plus largement à ses membres qui le souhaitent une culture

aéronautique militaire satisfaisante. Cette initiative pourrait servir d'exemple et favoriser plus largement un rapprochement avec les CIIRAA.

En revanche, si la délivrance de l'information devenait un préalable à l'obtention de l'agrément de réserviste citoyen, la mise en place d'une formation in situ serait indispensable et il conviendrait de trouver une forme d'officialisation entre l'intéressé, l'ANORAA et l'autorité militaire, impliquant alors sans doute l'intervention d'un CIIRAA.

2) Esquisse d'un programme

-Le cadre envisagé

Le programme d'enseignement vise à donner à la population concernée qui est censée ne pas avoir les bases d'une connaissance de la défense et de l'armée de l'air, les quelques notions fondamentales sur ces milieux.

Bien entendu, le programme ci-après peut-être proposé aux commandants des CIIRAA et finalisés avec eux. Si on a la chance d'être accueilli pour cette formation sur une base aérienne, parce que le commandant de base a jugé que l'opération méritait qu'elle soit conduite en commun entre la base, ORA ou CIIRAA et l'ANORAA, il sera possible de bénéficier d'un accueil un peu solennel du commandant de base, du second ou d'un commandant d'unité opérationnelle, et d'agrémenter le programme d'enseignement de la visite d'une ou deux unités de la base. Dans le cas contraire, il faudra limiter ses ambitions à des locaux privés, siège du secteur par exemple, et se débrouiller pour organiser la ou les visites d'unité de la base de rattachement. Il paraît évidemment souhaitable qu'un contact soit établi, au moins une fois, entre les réservistes citoyens d'un secteur et le détachement air ou la base de rattachement de ce secteur.

De plus, dans cette situation idéale d'une collaboration étroite entre la base et le secteur, celui-ci peut espérer que certaines présentations, d'unités ou de matériels propres à la base, soient effectuées par le "spécialiste-maison" le commandant de l'unité concerné ou en charge de la mise en service du matériel étudié.

Pour l'ensemble des cours théoriques, il ne sera pas forcément utile de faire du sur-mesure puisqu'ils existent sur étagère, par exemple, pour le cours sur la défense nationale, dans le plan de présentation défense de l'ANORAA (2 heures de formation sont prévues sur ce sujet). Dans d'autres cas, on pourra avoir recours à des modules de formation préexistants, élaborés soit par le Centre d'enseignement supérieur militaire air soit pour les formations en CIIRAA, notamment au profit des FMIR, en conformité avec les instructions et directives ad hoc : il faut citer, notamment,

-L'instruction n°510/DEF/EMAA/GMG/DRAA/CDT du 27/08/2007 et ses éditions subséquentes,

- l'instruction n° 39/DEF/DRHAA/SDAc/BAAN du 11/01/2011

- l'instruction n°850/DEF/DRH-AA/SDAc/BGR/ADM du 27/05/2014

- directives annuelles, et notamment la directive n° 500131/DEF/EMAA/MGAA/DR du 13/01/2016

-note n°505052/DEF/EMAA/BEMP/DAO du 04/11/2015.

-Présentation du programme proposé (cf annexe 2)

Le programme de formation proposé aux officiers de la réserve citoyenne (mais qui pourrait tout aussi bien s'appliquer aux sous-officiers de la réserve citoyenne) s'étale sur 6 journées continues : 6 samedis d'affilée ont été choisis mais d'autres répartitions du temps sont possibles, y compris une formation étalée sur 12 demi-journées ou répartie entre 6 journées plus espacées tout au long de l'année scolaire. Seraient prévues des journées de formation débutant à 9h et s'achevant à 17h30, autour d'une plage de restauration entre 12h et 13h30. Les cours les plus complexes ou les plus importants à mémoriser sont situés de préférence le matin, et jusqu'en tout début d'après-midi. Le dernier cours entre 16h30 et 17h30 est un peu plus « léger » : il se partage entre un module de trois jours sur les règles de comportement de l'officier de réserve, en général et sur une base aérienne, règles de discipline générale ou de bon sens, les grades, les fonctions, les tenues (les réservistes citoyens peuvent parfois être en tenue militaire, s'agissant des marins ou des anciens du service national, les autres , en principe, n'y ont pas droit, mais il y a l'insigne « ad honores » et un module historique pour bien comprendre l'esprit de l'armée de l'air (comme on parle d'esprit d'entreprise dans le civil...). L'avant dernier jour serait consacré à une visite d'unité de la base support et le dernier à un pot de clôture de la session avec discours des responsables de l'instruction (un représentant officiel de la Base ou le président de secteur ou son représentant).

Il conviendrait enfin de profiter de cette période de contact et d'échanges et en particulier des temps morts éventuels pour que les intervenants puissent expliquer aux participants pourquoi les membres de l'ANORAA doivent s'efforcer de recruter pour l'Association, la réserve et l'armée de l'air. Ils pourraient alors communiquer l'argumentaire adapté à cette mission permanente et discuter avec eux des meilleurs moyens pour y parvenir.

Le problème de la formation des réservistes citoyens a surgi avec l'apparition de cette nouvelle forme de réserve militaire composée en partie de personnes n'ayant jamais eu de contact avec l'institution militaire? Les armées ont donc été amenées à se préoccuper de dispenser à ces réservistes « ab initio » un minimum de connaissances les mettant en mesure de faire rayonner l'armée qui les agréés et de répondre à l'objectif qui a présidé à leur création.

L'ANORAA qui accueille dans ses rangs comme membre actif à part entière les réservistes citoyens officiers rattachés à l'armée de l'air a ressenti ce même besoin d'acculturation militaire aéronautique. Dès lors est apparue l'idée de conjuguer les efforts de l'ANORAA avec ceux de l'armée de l'air pour délivrer cette formation/information aux réservistes citoyens concernés.

L'idéal serait que les réservistes citoyens puissent s'immerger dans le quotidien d'une base ou d'un détachement air permettant de leur dispenser une vraie formation en collaboration avec l'ANORAA. Cette option ne sera réellement possible que dans le cadre d'un vrai partenariat avec l'armée de l'air et impliquant aussi naturellement l'ANSORAA. Des expérimentations en ce sens ont déjà eu lieu et pourraient être élargies. Et le cas échéant, l'ANORAA pourrait monter pour elle-même son propre programme de formation.

Un partenariat du type de celui qui est proposé serait à côté de ceux qui existent déjà un autre partenariat avec l'armée de l'air dont il faut souligner qu'il serait utile à plusieurs titres. Il déchargerait les commandants de base et de CIIRAA d'une partie de leurs tâches dans ce domaine, il serait utile à l'Association qui bénéficierait à travers lui d'un nouveau vecteur d'attractivité et donc de recrutement. Enfin il apporterait un appui direct et concret au resserrement du lien entre armées et société civile. De plus, il irait dans un sens conforme à la vision traditionnelle de l'ANORAA qui considère comme très souhaitable qu'un cadre civil appelé à exercer des responsabilités dans la nation dispose d'une appréhension minimum des problématiques de la défense.

Si l'ANORAA lançait cette initiative, elle honorerait ce que le Chef d'état major de l'armée de l'air, dans ses vœux pour 2018, a voulu voir dans sa réserve « une formidable capacité d'appui et de lien naturel unissant les français à leurs forces armées ».



QUESTIONNAIRE RELATIF AUX ACTIONS
DE FORMATION/INFORMATION DE L'ANORAA

- Les bases ou détachements air organisent-ils :
une formation pour les réservistes citoyens (si oui, sous quelle forme?)
une formation pour les chargés de mission (CMBA) (si oui, sous quelle forme ?)
l'ANORAA est-elle sollicitée pour y participer (si oui, comment ?)
l'ANORAA est-elle amenée à intervenir dans le CIIRAA local pour de actions de formation et ou information
des membres de l'ANORAA apportent-ils leur concours aux JDC ?
- L'ANORAA prend-elle part, quelle qu'en soit la forme, à des activités relevant du BIA (nombre de personnes concernées). Quelles activités : encadrement, enseignement, baptêmes de l'air ?
- Des membres de l'ANORAA interviennent-ils dans les lycées et collèges dans le cadre des conventions Défense/Education nationale (présentation défense)
- L'ANORAA organise-t-elle d'autres activités de formation/information (conférences, visites, ...), par exemple au profit du trinôme académique ou des structures locales de réservistes citoyens dépendant directement du CEMAA (ADER...) ?
- Peut-on envisager d'autres actions ?
- Si vous avez un peu de temps, merci de répondre à cette question complémentaire : que recommanderiez-vous d'enseigner à de futurs réservistes ou à des réservistes issus de la société civile et sans formation militaire ?

MODELE DE PROGRAMME D'INFORMATION
POUR LES RESERVISTES CITOYENS

Le programme évoqué ci-dessous est à considérer comme un programme « idéal » et peut se prêter naturellement à des accommodements locaux.

La formation commence après les formalités d'accueil, la présentation détaillée du programme des formations et visites et le discours d'accueil du responsable de la Base, de l'unité ou du secteur accueillant. La matinée est occupée par une présentation de la défense nationale, sur deux heures, suivie immédiatement, durant une heure par un cours sur l'organisation de l'armée de l'air et ses structures de commandement. La première journée s'achève sur le cours fourre-tout, dit « petit cours de maintien à l'usage des réservistes ».

Le deuxième jour, on attaque le module « base aérienne » - son organisation générale, ses missions - sur deux heures de temps, en n'oubliant pas d'évoquer les particularités de la base aérienne de rattachement du secteur concerné. Ce module est suivi sur une heure de temps de l'exposition des moyens sol de la base aérienne (grandeurs et misères de la PRODEF...etc.). L'après - midi est consacré à la réserve et aux réserves, jusqu'aux positions statutaires en fin de services (notions de disponibilité, position en 2^{ème} section, etc...). La journée se conclut par une heure d'information sur la conduite du réserviste sur une base aérienne ou dans une unité).

Le troisième jour permet de s'informer sur les budgets, celui de l'armée de l'air, avec sa partie affectée à la réserve de l'armée de l'air, puis l'heure suivante, on pourra recadrer le budget de l'armée de l'air dans le budget général de la défense. La matinée pourrait se conclure par une visite de la base ou d'une unité militaire. Après le repas, on abordera les missions de l'armée de l'air lors de deux heures de cours, suivies, l'heure suivante, d'un exposé sur les moyens aériens de l'armée de l'air. La

journee se conclut par un expose sur la discipline generale dans les armees, les grades, la tenue, les fonctions etc... dans la mesure ou ces notions n'auraient pas deja ete abordees les fois precedentes.

Quatrieme jour de formation : la matinee commence par l'expose d'une des missions essentielles de l'armee de l'air, la protection aerienne du territoire souvent appelee police du ciel, traitee en deux heures. La troisieme heure est consacree a la protection du secret defense et aux organismes qui l'ont - ou l'ont eu - en charge. L'apres-midi commence par un expose d'une heure sur la communication de crise, particulierement dans les armees, expose qui sera suivi par deux heures consacrees aux forces aeriennes strategiques mises en oeuvre par l'armee de l'air pour rendre effective la dissuasion, en concomitance avec la marine nationale et ses sous-marins nucleaires lanceurs d'engins. Enfin, en derniere heure, on aura une petite heure d'histoire de l'armee de l'air notamment par le biais de ses heros et de leurs legendes.

Le cinquieme jour permet d'aborder les operations aeriennes, theorie et pratique en l'illustrant par les operations en cours. Il sera opportun en troisieme heure d'illustrer le propos sur les operations aeriennes par une presentation du materiel mis en oeuvre par la base concernee (Rafale, Mirage 2000, Drone etc...). L'apres-midi permettra d'aborder le plan « Unis pour faire face, phase I, II, III) qui permettra de regarder l'avenir de l'armee de l'air et les nouveaux materiels envisages ou garantis au travers du projet de LPM 2019-2025.

En troisieme heure, on abordera les experimentations aeriennes militaires a travers le filtre du CEAM. La journee pourra se conclure par une seconde visite soit d'une unite operationnelle soit d'un service caracteristique de la base ou en relation avec l'armee de l'air.

Le matin du **sixieme et dernier jour** de formation permettra d'aborder la problematique de l'espace vue du cote de la defense durant la premiere heure, qui sera suivie par deux heures consacrees aux forces speciales mises en oeuvre par l'armee de l'air, au sol avec les CPA, en l'air avec les unites specialisees de transport genre « Artois » ou les moyens d'appoint comme par exemple, le 2/30 Normandie-Niemen.

L'apres-midi de cette derniere journee de formation sera consacree au bilan de fin de formation, avec une seance de questions afin de repondre a toutes les interrogations restees en suspens durant le cursus, puis la seance s'achevera par un debriefing de la formation durant lequel enseignants et apprenants s'exprimeront sur ce qui a ete bien et sur ce qui a moins bien fonctionne et qu'il faudrait ameliorer pour une prochaine formation. La fin de l'apres-midi sera consacree a une reunion amicale autour d'un pot au cours duquel le commandant de base ou son representant, et/ou le president du secteur ou l'animateur de la formation feront leurs dernieres recommandations aux reservistes nouvellement instruits.

**PROGRAMME DE FORMATION POUR LES RESERVISTES SANS FORMATION MILITAIRE
DE BASE**

Date	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6
	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi
Heure	Lieu	AMPHI /salle de cours	AMPHI/salle de cours	AMPHI/salle de cours	AMPHI/salle de cours	AMPHI/salle de cours
09.00 -10.00	ACCUEIL ENTREE BASE ET TRANSFERT VERS LA SALLE DE REUNION CAFE/CROISSANTS	LA BASE AERIENNE	LES BUDGETS DE L'ARMEE DE L'AIR ET DE SA RESERVE	LA PROTECTION AERIENNE DU TERRITOIRE	LES OPERATIONS AERIENNES	DEFENSE ET ESPACE
10.00-11.00	PRESENTATION DU PROGRAMME DES CONFERENCES	LA BASE AERIENNE ET LES SPECIFICITES DE LA BASE D'ACCUEIL ;	BUDGETS MILITAIRES	POLICE DU CIEL	LES OPERATIONS AERIENNES	LES FORCES SPECIALES SOL : LES CPA
11.00 -12.00	ACCUEIL PAR LE COMMANDANT DE BASE OU D'UNITE	LES MOYENS SOL DE L'ARMEE DE L'AIR	VISITE D'UNE UNITE DE LA BASE AERIENNE D'ACCUEIL OU D'UN DE SES SERVICES CARACTERISTIQUES	LA PROTECTION DU SECRET DEFENSE DPSD/2è Bureau	FOCUS SUR L'AVION OU L'ENGIN SPECIFIQUE DE LA BASE AERIENNE D'ACCUEIL	AERIENS : ARTOIS ET AUTRES. MOYENS SUPPLEMENTAIRES : 2/30 NN
Repas						
13.30 -14.30	LA DEFENSE NATIONALE	LA RESERVE (loi de 1999 et suivantes)	LES MISSIONS DE L'ARMEE DE L'AIR	LA COMMUNICATION DE CRISE	LE PLAN « UNIS POUR FAIRE FACE I,II,III » L'AVENIR DE L'AA	QUESTIONNAIRE DE FIN DE FORMATION REPNSES AUX QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS RECU DE REPONSE DURANT LE CYCLE DE FORMATION
14h30-15h30	La défense nationale	LES RESERVES (RO, RC, RLJC)	LES MISSIONS DE L'ARMEE DE L'AIR	Les FAS	LES NOUVEAUX MATERIELS	DEBRIEFING FORMATION
15h30-16h30	OAA STRUCTURES DE COMMANDEMENT	LES POSITIONS STATUTAIRES EN FIN DE SERVICES MILITAIRES ET LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES	LES MOYENS AERIENS DE L'ARMEE DE L'AIR	LES FAS	LES EXPERIMENTATIONS AERIENNES MILITAIRES	POT DE CLOTURE ET ENVOI EN MISSION DES RESERVISTES CITOYENS PAR LE COMMANDANT DE BASE
16h30-17h30	PETIT COURS DE MAINTIEN A L'USAGE DES RESERVISTES	MAINTIEN DU RESERVISTE SUR UNE BASE AERIENNE OU UNE BdD	DISCIPLINE GENERALE GRADES, FONCTIONS, TENUES	PETITE HISTOIRE DE L'ARMEE DE L'AIR, HEROS ET LEGENDES	VISITE D'UNE AUTRE UNITE OU SERVICE CARACTERISTIQUE DE LA BASE AERIENNE	

--	--	--	--	--	--	--